

Vide grenier

Le dimanche 1 juin 2025

Au bois communal de Vannes-sur-Cosson

REGLEMENT

- ☺ Vous pouvez prendre contact avec l'organisation auprès du : 0602412678 ou par mail : cdfvannesurcosson@gmail.com
- ☺ Le prix de l'emplacement est fixé à 1,50€ du mètre linéaire pour les particuliers et professionnels à 2€. (Un espace entre les exposants sera laissé vide pour le passage et ne doit pas être utilisé pour la vente)
- ☺ Tout véhicules avec ou sans remorques ne rentrant pas dans l'emplacement réserver devras garer celle-ci au parking
- ☺ Les réservations pourraient être closes sans préavis si le nombre d'emplacements dépassait la capacité d'accueil du lieu de manifestation.
- ☺ L'Organisation ne sera pas tenue pour responsable des conditions climatiques et aucun remboursement ne sera effectué en cas d'intempérie, ni de désistement sauf en cas d'annulation de notre part
- ☺ Les arrivées se feront à partir de 6H00 du matin, nous serons sur le site pour vous placer. Aucune installation arbitraire ne sera autorisée. L'organisateur se réserve le choix des places et celui-ci aura été constitué à l'avance en fonction des inscriptions. Si l'exposants désirs partir avant 17h celui-ci doit prévenir les organisateurs pour des question de sécurité.
- ☺ Les placements se feront **jusqu'à 8H**, heure d'arrivée des visiteurs. Passé cette heure, nous nous réservons le droit de redistribuer l'emplacement de l'exposant absent si besoin est.
- ☺ Il appartient à chaque participant de respecter le site d'exposition et de le **rendre propre en fin de journée**. Au qu'elle un dédommagement sera demander en plus. Merci donc de respecter l'environnement.
- ☺ Nous comptons sur votre bienveillance quant aux cigarettes, il est donc strictement interdit de fumer pendant le vide grenier dans le bois communal, un espace fumeur vous sera indiqué à votre arrivée.
- ☺ L'organisation se réserve le droit de modifier le présent règlement en cas de nécessité absolue.

NOM :

Prénom :

Date et Lieu :

Signature

Je reconnais avoir pris connaissance, compris et appliquerai le présent règlement

(Signature précédée de la mention « lu et approuvée »)



Accès au vide grenier

- **Vous venez de Tigy** : continuez tout droit (passer sur le dos d'âne devant la mairie). Tourner à gauche puis tout droit et prenez le chemin à gauche direction les pompiers.
- **Vous venez d'Orléans** : Au stop tourner à droite puis à gauche. Passez à droite de l'église et tourner à droite puis tout droit et prenez le chemin à gauche direction les pompiers.
- **Vous venez d'Isdes** : Arrivée dans vanne tourner à droite puis passez à droite de l'église et tourner à droite puis tout droit et prenez le chemin à gauche direction les pompiers.
- **Vous venez de Viglain** : Passez devant le cimetière, à l'entrée de Vannes tourner à droite direction les pompiers.

Des panneaux de direction seront installer dans le village

